



Marche-en-Famenne, le lundi 9 novembre 2020

Objet : modalités de rentrée en code rouge

Madame, Monsieur,

Chers parents,

L'évolution de la situation sanitaire en Belgique a amené les autorités compétentes à prendre de nouvelles mesures afin d'endiguer l'épidémie en cours. Dans ce cadre, la Fédération Wallonie-Bruxelles a communiqué de nouvelles directives aux écoles dès le 31 octobre 2020. L'analyse effectuée par les experts mandatés par la F.W.B. a débouché sur une mise à jour du code de couleur qui précise l'ensemble des nouvelles dispositions que toutes les équipes éducatives doivent respecter dans un contexte sanitaire difficile.

Ainsi, **le code de couleur « rouge »** sera en vigueur dès la rentrée du lundi 16 novembre 2020, jusqu'à la prochaine évaluation de la situation par les autorités responsables. Comme lors de la situation vécue en mai dernier, les nouvelles mesures qui seront d'application dès la rentrée viseront à limiter les risques de transmission entre et par les élèves.

Ces nouvelles dispositions peuvent être vécues comme autant de contraintes quotidiennes. Toutefois, nous comptons sur chacun, élève, parent, membre du personnel pour faire de ces comportements citoyens autant de bonnes habitudes au service de la santé de tous.

L'organisation de la vie scolaire à l'institut Sainte-Julie sera la suivante.

- **Tous les élèves fréquentent obligatoirement, durant tous les jours de cours, l'établissement.** L'obligation de fréquentation scolaire et, par conséquent, la justification des absences, restent pleinement en vigueur. L'enseignement à distance pour 50% des élèves est prévu uniquement à partir de la 3^{ème} année secondaire.
- **La présence de tiers dans l'école reste limitée au strict nécessaire. A ce titre, la venue des parents est permise uniquement lorsqu'il y a eu au préalable prise de rendez-vous avec la direction ou le secrétariat¹.** Dans les autres cas de figure, les élèves rejoignent leurs parents à l'extérieur de l'établissement scolaire.
- Les activités prévues en dehors de l'école, comme les visites d'une journée, sont suspendues.
- **Les repas sont pris en classe, sous la surveillance d'un professeur ou d'un éducateur. Les écoles ne peuvent plus fournir de repas.** Chacun veillera donc à se munir de la nourriture nécessaire (boissons, collations, repas) pour la journée. L'accès aux fontaines à eau sera toujours possible.
- Dans la cour de récréation, **chaque élève reste autant que possible avec les membres de sa classe.**

¹ Secrétariat des éducateurs : ☎ 084 32 01 70 ou 084 32 01 71 (de 8h à 16h, sauf le mercredi à partir de 12h).

✉ stejulie@elmarche.be

- **Le lavage des mains et la désinfection à l'aide du gel hydroalcoolique sont autant de gestes indispensables.** En conséquence, à l'arrivée à l'école, comme lors d'un changement de local ou lors d'un passage aux toilettes, chaque élève veillera à se laver les mains ou à utiliser le gel mis à disposition.
- **Le port du masque est obligatoire tant à l'intérieur des bâtiments qu'à l'extérieur. Le masque peut être ôté temporairement dans la cour de récréation si les règles de distanciation physique sont respectées.** En effet, des zones, dans le jardin de l'école, sont prévues pour y effectuer des pauses « masques ». Pour rappel, l'addendum au Règlement d'Ordre Intérieur prévoit des sanctions, allant jusqu'au retour à domicile, pour les élèves qui ne respectent pas les mesures sanitaires telles que le port du masque.
- **Les cours d'éducation physique sont suspendus** et remplacés par des activités en classe, tant pour la formation commune que pour les activités complémentaires.
- Le partage de matériel scolaire ou l'utilisation de matériel commun mis à disposition par l'école est limité au nécessaire.
- Dans les transports scolaires, les élèves de plus de 12 ans portent également le masque.

Le cadre de vie imposé par le code rouge doit permettre à chacun, élève comme membre du personnel, de continuer à travailler dans un contexte qui minimise les risques de maladie. Toutefois, personne n'étant à l'abri, comme chacun aura pu le constater durant ces dernières semaines, notre école continuera à veiller aux apprentissages des élèves les plus touchés, notamment lors de quarantaine. En effet, nos professeurs ont déjà mis en œuvre des outils de travail à distance pour permettre aux élèves en quarantaine de garder un lien pédagogique avec l'école.

Ce mode opératoire vise à permettre aux élèves écartés une reprise plus aisée des cours et permet de limiter l'impact de l'écartement sur les apprentissages. C'est pourquoi nous insistons sur la nécessité, en cas d'écartement et non de maladie, de poursuivre à domicile les travaux communiqués par les enseignants.

Afin d'aider chaque famille qui le souhaiterait, le centre PMS de notre école est également pleinement disponible². Les missions remplies par l'équipe du PMS continueront à être remplies au quotidien au sein de l'institut Sainte-Julie.

En attendant cette rentrée que nous souhaitons la meilleure pour tous les élèves, nous espérons que votre famille et vous-même vous portez bien.

Continuons à prendre soin des autres !

Nous restons disponibles pour répondre à d'éventuelles questions et vous prions de croire, Madame, Monsieur, chers parents, en notre entier dévouement.

A. Baudesson

J.-P. Evrard

Directeur adjoint

Directeur

² PMS Libre 1, Avenue de la Toison d'Or 72, 6900 Marche-en-Famenne. ☎ : 084 31 10 82 ✉ : pms.marche1@aopl.be